

# AUTOUR DE L'ABBAYE

DECEMBRE 2022 - N° 68

## SOMMAIRE

**Le Mot du Maire** 2-3

**La Vie Communale** 4-26

**Le Coin des  
Associations** 27-33

**Infos Pratiques** 34-39

**Comptes Rendus** 40-47  
**Conseils Municipaux**



# Le Mot du Maire

L'année 2022, encore une année marquée par les épidémies...

Votre municipalité n'a pas souhaité prendre le risque d'encombrer nos services de santé, médecins généralistes, urgence des hôpitaux.

*(Plan blanc : avant de se déplacer aux urgences, l'ARS Normandie recommande de contacter son médecin traitant, ensuite de contacter le SAMU-Centre 15 ou le Service d'accès aux soins (SAS), en composant le 15.)*

C'est pour toutes ces raisons que nous avons pris la décision de ne pas organiser les vœux afin de ne pas faire prendre de risques à nos concitoyens.

**Restons positifs**, en espérant une nette amélioration sur le plan sanitaire pour 2023.

Malgré tout votre municipalité continue d'avancer dans ses projets structurants :

**Pour 2023**, trois chantiers importants se dégagent :

1 - Nous continuons la réhabilitation de trois maisons place Jules-Levée pour les transformer en 6 appartements, allant du T2 au F4 .

**Le montant de l'investissement s'élève à 1 million d'euros.**

2 - La construction d'un îlot bocager, rue Saint-Nicolas, avec aménagement de 20 parcelles d'une superficie de 600 à 900 m<sup>2</sup> et d'une voie douce.

**Montant de l'investissement : 800 000 €.**

3 - Lancement de la construction d'un complexe multi-usages de loisirs, d'équipement sportif.

**Montant de cette construction : 700 000 euros environ.**

Ces trois projets cumulés représentent un investissement total de 2,5 millions d'euros.

La commune bénéficie de subventions s'élevant pour l'instant à 1 150 000 €, d'où l'intérêt d'être bien informés et d'être toujours à l'affût, comme nous avons pu l'être avec le plan fonds et l'Agence nationale du sport.

Dans le cadre des JO 2024, il est prévu 5 000 dossiers au niveau national pour développer le sport dans notre ruralité,

On continue notre politique d'investissement pour les besoins de la commune, lutter contre la désertification, comme nous l'avons promis en 2008, et aussi pour la rendre toujours de plus en plus attractive.

Je tiens à remercier l'ensemble des Associations, ainsi que tous les bénévoles qui participent à l'animation de notre village, d'où un maintien de « vie sociale », de rencontres, etc...apprécié de tous.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, mes vœux les meilleurs pour cette année 2023.

## TRIBUNAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

### DEUX FOIS DÉBOUTÉE

Lors du conseil communautaire du 13 AVRIL 2017, le conseil communautaire FIXE l'attribution de compensation de la commune de LONLAY-L'ABBAYE à 130 383 €.

Le 10 juillet 2017, la communauté de commune décide de diminuer l'attribution de compensation de 10 383 €/an.

Par une requête et un mémoire enregistrés le 19 septembre 2018, le 8 octobre et le 27 novembre 2020, la COMMUNE DE LONLAY L'ABBAYE représentée par Maître PETIT demande au TRIBUNAL :

- a) d'annuler la délibération du conseil communautaire de la CDC DOMFRONT INTERCO du 10 juillet 2017 diminuant son attribution de compensation de 10 383 €/an.
- b) d'enjoindre à la CDC DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO de lui rembourser la somme de 20 766 € dans les deux mois à compter de la NOTIFICATION du jugement à intervenir, sous astreinte de 200 € par jour de retard.

Elle soutient que !

- la requête est recevable dès lors que la délibération attaquée, qui a le caractère de décision individuelle qui ne lui a pas été notifiée,
- la délibération attaquée est entachée d'un vice de procédure,
- elle méconnaît les dispositions de l'article L.1609 nonies C du code général des Impôts.

Par le jugement du TRIBUNAL administratif de CAEN N° 1802231-1802232, AUDIENCE du 4 FÉVRIER 2021, DECISION du 25 FÉVRIER 2021,

Il résulte que la délibération

Du 10 juillet 2017 et la décision

Du 20 juillet 2017 de la CDC DOMFRONT-TINCHEBRAY doivent être **ANNULÉES**, donc :

- 1) la décision du 10 juillet 2017 de réduire l'attribution de compensation n'existe plus à ce jour et, en cela, la commune de LONLAY L'ABBAYE a le droit de retrouver pour 2021 le niveau d'attribution de compensation « NORMAL » (130 383 €)
- 2) La commune de LONLAY L'ABBAYE est en droit de réclamer dès à présent la restitution non seulement de la somme de 20 766 € prescrite par le jugement au titre des années 2019 et 2020 soit encore 20 766 € et donc au **TOTAL , 41 532 €**.

Suite à ce jugement, Mr le Président de la CDC Mr SOUL indique (**ARTICLE OUEST FRANCE du 2 MARS 2021**) qu'il ne ferait pas de recours et quelques semaines plus tard, la CDC DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO présente une requête au greffe du Tribunal de la cour administrative d'appel de NANTES le 23/04/2021 sous le n° 21 NT 01142

- jugement arrêt du 13/07/2022 par la cour administrative d'appel de NANTES **confirme** l'arrêté de la Cour de CAEN ,

Afin d'éviter toutes ces procédures, j'avais sollicité oralement lors d'une réunion de Bureau un accord amiable d'annuler le dû des 2 années écoulées et de rétablir nos attributions de compensation au niveau prévu, ce dont le mentor de Mr SOUL, a usé de son pouvoir pour ne pas faire accepter cet arrangement à l'amiable.

**Où est l'exemplarité de nos élus ?**

## LONLAY-L'ABBAYE A DÉFINITIVEMENT GAGNÉ SON PROCÈS CONTRE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

Le maire de Lonlay-l'Abbaye, Christian Derouet, a obtenu la garantie, auprès du Conseil d'État, qu'aucun recours n'a été entrepris dans une affaire qui oppose la commune à Domfront-Tinchebray Interco depuis 2017.



Christian Derouet est maire de Lonlay-l'Abbaye, dans l'Orne. | OUEST- FRANCE

« Je suis ravi que les bonnes raisons l'emportent ! » Christian Derouet, maire de Lonlay-l'Abbaye ([Orne](#)), savoure sa victoire juridique contre Domfront-Tinchebray Interco, après une bataille longue de cinq ans. En 2017, l'intercommunalité votait une baisse de l'attribution de compensation octroyée à la commune à hauteur de 10 383 € par an, car elle estimait que Lonlay ne s'était pas pliée à une règle concernant le taux d'imposition des communes.

Cette décision a été déclarée illégale par le tribunal administratif de Caen en 2021, puis par la cour d'appel administrative de Nantes, cet été. L'intercommunalité ne s'étant pas pourvue en cassation, comme Christian Derouet en a eu l'assurance auprès du Conseil d'État, l'annulation de la baisse de la somme allouée est définitive. La commune est certaine de pouvoir utiliser les plus de 50 000 € mis de côté pendant ces 5 ans. Christian Derouet se dit serein.

« **Demain, on peut retravailler ensemble sans problème. Je pense qu'ils ont compris à qui ils avaient affaire.** »



## **LES DEUX MAISONS AGES ET VIE OUVERT** **OFFICIELLEMENT LE 10 NOVEMBRE 2022**

La livraison des maisons Ages et Vie le 12 octobre 2022, a donné lieu en même temps à une porte ouverte pour la population et les élus avant l'ouverture officielle le 10 novembre.



Vue d'une partie de la salle à manger et de la cuisine.  
/ OUEST-FRANCE



Environ 150 personnes dont des élus ont visité les deux maisons qui accueilleront le 10 novembre 2022, des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie.

©Le Publicateur Libre Par [Nathalie Guérin](#)

Mercredi 12 octobre 2022, la population et les élus de [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#) ont été invités à visiter en avant-première les deux maisons Ages et vie qui ont été construites route du Stade.  
L'occasion pour la représentante du [groupe Ages et vie](#), Anne Leclercq de rappeler les démarches entreprises depuis le lancement du projet.

« Nous avons monté et géré le projet de A à Z, depuis le dépôt du permis de construire en décembre 2020 qui a été validé par la préfecture en février 2021, en passant par la recherche de financement, la construction des deux unités qui a duré environ 12 mois jusqu'à la livraison ce jour ».

## Une vingtaine de colocataires

L'ouverture officielle de la structure est prévue le 10 novembre 2022. Elle sera louée en colocations meublées à une vingtaine de personnes âgées autonomes, en perte d'autonomie, voire dépendantes (GIR 2-3-4).

Priscilla Chantrel-Jurjec, animatrice commerciale Réseau Bretagne-Normandie, détaille :

« Nous avons cinq réservations actuellement » Six auxiliaires de vie travailleront sur place dont une maitresse de maison et une maitresse de maison adjointe qui occuperont les logements de fonction, avec leurs familles. « Ces emplois sont pérennes et non délocalisables », souligne la représentante d'Agès et Vie.

### Un lieu de vie confortable

Les deux maisons d'environ de 380 m<sup>2</sup>, sont constituées de toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement. L'espace commun (environ 80 m<sup>2</sup>) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les espaces privatifs (environ 30 m<sup>2</sup>) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau et d'une entrée privative avec terrasse.

Priscilla Chantrel-Jurjec précise :

« En moyenne, nous constatons un reste à charge d'environ 1 700 € mensuels tout compris, aides déduites. Ce tarif comprend le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles »

### Un investissement à 2 millions

Le groupe Agès et vie a investi 2 millions d'euros pour ce projet, dont 46 500 € pour l'achat du terrain (3 100 m<sup>2</sup>) à la commune.

Le maire de la commune, Christian Derouet s'est réjoui de l'aboutissement de ce projet qui est le premier dans le département de l'Orne. D'autres communes du secteur lui emboîteront le pas, La Ferté-Macé et Ceaucé.

## REPAS DES AINES . IL FAIT BON VIVRE DANS LA COMMUNE

Le repas des aînés offert par la commune a eu lieu le mercredi 26 octobre 2022



Les doyens avec le maire de Lonlay / ©Le Publicateur Libre

Toujours installé entre les deux doyennes, le maire, Christian Derouet souligne :

**« Cette année, nous avons dix personnes de plus, soit 110 invités ! A croire qu'on vieillit bien à Lonlay ! En plus, quand on voit la bonne santé de ces deux dames cela nous reconforte pour notre espérance de vie ! ».**

Yvonne Rigault, 99 ans, sourit et sa conscrite Germaine Leneveu lève les yeux au ciel, l'esprit encore très vif.

Concernant les hommes, ils sont plusieurs de 1931, mais à quelques semaines près, c'est Gaston François et Serge Lebel, 91 ans qui remportent le titre de doyens. Le repas est préparé par le Grenier à Sel et servi par les jeunes de la commune. C'est pour cela que la date du repas est toujours fixée pendant les vacances de la Toussaint.



## ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 2022



Lors de la remise des médailles à Raymond Desdoits, Michel Genissel et René Guérin . | OUEST-FRANCE

Samedi, en fin de matinée, s'est déroulée la cérémonie du 11 Novembre célébrant le 104<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918. Après un dépôt de gerbes au monument aux morts, Christian Derouet, maire, a remis à René Guérin, Michel Genissel et Raymond Desdoits la médaille de la croix du combattant.

Une cérémonie où étaient présents, les autorités civiles et militaires, les porte-drapeaux, les sapeurs-pompiers, la population locale ainsi que les musiciens de l'Espérance de Saint-Mars-d'Égrenne , accompagnés pour l'occasion, d'amis musiciens venus de communes voisines.



## TABLEAU INVESTISSEMENTS TE61 POUR LA COMMUNE

Etat	Type Travaux	Intitulé	Organisation	Poste	Total TTC
Travaux en cours	Extension BT	Route de la Butte du Clos	Elitel Réseaux	61232P0072	88368,35
Travaux en cours	Renforcement	La Brousse - Les Isles	Elitel Réseaux	61232p0038	169143,5
Travaux réalisés en 2022	Sécurisation	Le bois vieil	Sorelum	61232p0051	35369,27
Travaux réalisés en 2022	Sécurisation	Le Guimondière	Sorelum	61232p0016	91500,71
Travaux programmés en 2023	Sécurisation	Le Planche	Elitel Réseaux	LA PLANCHE - 61232P0057	19994,4
Travaux programmés en 2023	Sécurisation	la montagne	Elitel Réseaux	61232P0009 - LA MONTAGNE	35216,4
Travaux programmés en 2023	Renforcement	Les Champs	Elitel Réseaux	61232P0005 - LES CHAMPS	81565,3
					<b>521183,9</b>



MAIRIE DE LONLAY-L'ABBAYE  
Monsieur Christian DEROUET - Maire  
2 place Saint Sauveur  
61700 LONLAY-L'ABBAYE

Affaire suivie par :  
Stanislas BISSON  
☎ 06 47 55 07 21  
✉ stanislas.bisson@te61.fr

Valframbert, le 10 novembre 2022

**Objet :** Travaux d'investissement du Te61 dans votre commune  
Affaire AP-21-11-3773

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous informer que des travaux de Renforcement DAC sont programmés sur votre commune au lieu-dit La Brousse - Les Isles au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2022 pour un montant de 142 072.99 € HT.

L'opération de Renforcement DAC est prise en charge en totalité par le Territoire d'Énergie Orne.

Ils seront réalisés par l'Entreprise Elitel Réseaux.

Dans l'attente, je reste à votre disposition avec Stanislas BISSON pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

*et cordialement*

Le Président,

Philippe AUVRAY



PS - Même période, au lieu dit Butte du Clos, travaux d'effacement pour un montant de 31 749.89 € HT, cette opération est prise en charge en totalité par le Territoire d'Énergie Orne. (Courrier du 12 décembre 2022)



6 rue de Gâtel  
61250 Valframbert  
02 33 32 83 13 / energie61@te61.fr

[www.te61.fr](http://www.te61.fr)



## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022

Le jury a visité les maisons inscrites pour le concours de fleurissement le 27 juillet, voici les résultats :

### Maisons fleuries - balcons - pelouses

- 1) M. Jean-Louis ASTIER
  - 2) M. Bernard AUBERT
  - 4) M. Daniel MARY
  - 5) Mme Germaine LENEVEU
  - 6) Mme Bernadette HEUZÉ
  - 7) M. Rémy BIZET
  - 8) Mme Janine BISSON
  - 9) Mme Paulette CHAMPS
  - 10) Mme Régine VILLETTE
  - 11) M. Thierry PALLIGEN
  - 12) Mme Marie-Josèphe SEIGNEUR
  - 13) Mme Thérèse VILLETTE
  - 14) Mme Martine ANDRE
  - 15) Mme Paulette ROULLIER
  - 16) Mme Caroline DUMOULIN
- 2) Mme Marie-Annick LEMERAY

### Façades Fleuries

1. Mme Maryvonne DURAND
2. M. André PLET
3. Mme Françoise DURAND
4. Mme Catherine CHEVALIER
5. Mme Claudine LE MONNIER



### Anciennes Fermes fleuries

1. Mme Rolande PASDELOUP
2. Mme Nicole PELLERIN
3. M. Michel GENISSEL
4. Mme Pamela ROMANO

La remise des prix se fera individuellement en début d'année 2023.

**LONLAY-L'ABBAYE, DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO**  
**DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**



Le 28 octobre 2022, le propriétaire de la maison, Alban Barbier (2e à gauche) a accueilli dans sa maison, à Lonlay l'Abbaye, les présidents de Domfront Tinchebray interco et Andaine Passais ainsi que le maire de Lonlay-l'Abbaye, Christian Derouet. ©Le Publicateur Libre

Le [CDHAT \(Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires\)](#), opérateur en charge du suivi-animation de l'[OPAH-RR](#) (Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Revitalisation rurale) mise en place par les Cdc [Domfront Tinchebray interco](#) et [Andaine Passais](#), a organisé une visite de chantier au lieu-dit La Bourbissière, à [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#) en présence des présidents respectifs, Bernard Soul et Sylvain Jarry ainsi que du maire de la commune, Christian Derouet.

#### **Des aides non remboursables**

Le propriétaire de la maison, **Alban Barbier** a sollicité des artisans certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour entreprendre des travaux d'isolation des murs par l'intérieur, d'isolation des rampants et plafond des combes, de remplacement des menuiseries extérieures, de pose de radiateurs à chaleur douce, d'installation d'une VMC hygro B et d'un poêle à granulés.

Le montant total des travaux s'élève à 44 438 € TTC (dont 26 745 € de travaux liés à la rénovation énergétique). Il a bénéficié de 17 123 € d'aides non remboursables (64 % des travaux liés à l'énergie), soit 8 873 € de subvention Anah (Agence nationale de l'habitat), 3 500 € de Prime Habiter Mieux, 4 000 € de la Région Normandie et 750 € du Conseil départemental de l'Orne. Le reste étant financé par un prêt et apport personnel pour 27 315 €.

L'étude énergétique a démontré que la réhabilitation de la maison permettrait un gain énergétique de 71 %. L'économie de facture annuelle est de 2 227 €. Déduction faite des aides, les travaux sont rentabilisés en 13 ans, a souligné Chloé Draghi, représentante du CDHAT en charge du suivi de l'ensemble des dossiers (demande de subvention, paiement ...).

Les élus se sont réjouis de ces travaux qui sont « un bel exemple contre la désertification rurale » et qui sont réalisés par des entreprises locales.



## 1 591 dossiers déposés

Depuis la mise en place de l'OPAH-RR en 2018 sur Domfront Tinchebray interco et Andaine Passais, 1 591 dossiers ont été déposés et 726 logements appartenant à 507 propriétaires occupants et 27 propriétaires bailleurs, ont bénéficié d'aides. Sur un budget global de travaux de 14,4 millions, effectués par les entreprises locales, 6, 9 millions sont des aides financières, soit près de 50 %. Bonne nouvelle, une étude est portée par le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) sur trois intercos dont les deux du Bocage, pour relancer une prochaine OPAH-RR.

**Le CDHAT se tient à la disposition des personnes désirant des informations sur les différentes aides financières pouvant être obtenues dans le cadre de la rénovation des maisons. Permanences à Domfront en Poiraise, le 1er mardi du mois, de 10 h à 12 h, dans les locaux de la mairie et à Tinchebray Bocage, le 3e mardi du mois, de 10 h à 12 h, dans les locaux de la mairie (5 Bd du Midi). Contact : 02.31.53.73.73.**



## Un conseil complet sur votre logement

Les juristes de l'Association Départementale d'Information sur le Logement délivrent **gratuitement** et en toute neutralité des informations juridiques, financières et fiscales en matière de logement.

L'ADIL est ouverte à tous publics : institutionnels, professionnels, associations, particuliers (bailleurs, locataires, propriétaire-occupants...). N'hésitez pas à nous consulter sur les questions suivantes :

- Rapports locatifs : rédaction de bail, état des lieux, diagnostics, assurances, droits et obligations locataires et bailleurs, impayés de loyer, révision de loyer...
- Accession- construction : les contrats, les assurances et garanties, exécution du contrat et réception, les prêts, les difficultés de remboursement...
- Fiscalité : revenus fonciers, BIC, taxe foncière...
- Amélioration de l'habitat : démarchage, aides et subventions...
- Les relations de voisinage : servitudes, bornage, mitoyenneté, plantations, troubles de voisinage, urbanisme : droit de construire...
- Copropriété : fonctionnement, syndic, conseil syndical, assemblée générale...
  - + d'infos

88 rue Saint Blaise à Alençon 02 33 32 94 76  
mail : [adil61@wanadoo.fr](mailto:adil61@wanadoo.fr) site : [www.adil61.org](http://www.adil61.org)

- **Votre permanence la plus proche :**  
**Domfront en Poirie, Mairie, le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous**



## **LES POMPIERS DE LONLAY-L'ABBAYE - JANVIER 2023**

Le centre de secours de LONLAY a un effectif de 36 sapeurs-pompiers.

A l'occasion de la Ste Barbe, je remercie mon équipe pour leur investissement et leur sérieux qui permettent au centre de LONLAY de garder une disponibilité pour assurer toutes les missions pour lesquelles nous sommes appelées.

Nous remercions les employeurs, la mairie de LONLAY qui cette année a embauché en précisant dans les conditions qu'il fallait soit devenir pompier à LONLAY soit être pompier à LONLAY.

Et aussi tout particulièrement la Biscuiterie qui a signé de nouveau le 15 décembre la convention de mise à disposition sur le temps de travail. Pour 7 pompiers dont 2 pompiers de la Manche et un pompier de CHANU, cette convention va permettre aux pompiers de se former et d'assurer les départs. Un grand merci à la direction de la Biscuiterie.



Nous sommes toujours à la recherche de pompiers volontaires,

Il ne faut pas hésiter à venir nous voir, cela ne coûte rien de se renseigner, mais peut vous donner l'envie d'être pompier volontaire : il nous faut des recrues pour maintenir le centre.

L'amicale met tout en œuvre pour permettre une bonne cohésion et une ambiance du groupe. Merci au président l'adjudant-chef RAULT DOMINIQUE et son équipe.

### **Les Décorations**

Félicitations à REMY Pellerin pour sa médaille d'or pour 30 ans de service.

Félicitations à Mme BOUQUEREL notre médecin commandant qui a fait valoir ses droits à la retraite et a été nommée au grade supérieur Lieutenant-colonel honoraire. Merci pour votre engagement et pour toutes ces visites médicales que vous nous avez fait passer pour que l'on puisse continuer à exercer.

Nous souhaitons retrouver un médecin le plus vite possible.

## Les promotions

Félicitations à l'ensemble des promus :

L'adjudant-chef Franck LETISSIER pour sa nomination au grade de lieutenant

Les caporaux-chef Paul PELLERIN et Léonie GUITTON pour leur nomination au grade de sergent

Les caporaux Francis BOUVIER et Stéphane AVENEL pour leur nomination au grade caporal-chef

Les premières classes Florian RETOUR, DE OLIVEIRA Gabriel pour leur nomination au grade caporal

Les sapeurs Guillaume DUSAUGEZ et BIAUNIER Mathieu pour leur nomination première class



## Les recrues

Bienvenue à nos nouvelles recrues : Lise MARTIN ; Zoe COURBOULAY ; Lia BUSSERET ; Teddy JEHAN

Également Riant Delphine en double affectation, Delphine est pompière à GER et elle travaille à la Biscuiterie

**Dans le détail, voici les interventions 2022 :**

- Malaises ou blessés à domicile ou sur voie publique ou du travail : 169
- Accidents de la route : 34
- Feux : 55
- Sorties diverses (inondations, chutes d'arbres, sauvetage animaux destruction de nids,) : 12
- UN TOTAL DE : 270

L'ensemble des sapeurs-pompiers de LONLAY se joint à moi pour vous remercier de votre accueil lors de la traditionnelle distribution des calendriers.

Mon adjoint le Lieutenant LETISSIER Franck et toute l'équipe se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2023 !

Capitaine Ludovic Vaugeois

## L'ACTUALITÉ DU PARC SUR VOTRE COMMUNE : LONLAY L'ABBAYE – DÉCEMBRE 2022



### **Première participation du Parc naturel régional Normandie-Maine au concours agroforesterie**

Le Parc naturel régional Normandie-Maine et le Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne se sont associés pour organiser un concours sur l'agroforesterie. Celui-ci entre dans le cadre du concours général agricole qui récompense chaque année des agriculteurs pour leurs produits, lors du Salon de l'agriculture à Paris. Depuis quelques années, ce concours s'est ouvert aux pratiques agroécologiques, dont l'agroforesterie, qui consiste ici à intégrer l'arbre dans les fermes, sous la forme de haies bocagères, de vergers, d'arbres têtards, etc.

Le but est de valoriser les agriculteurs qui ont de bonnes pratiques de gestion de leurs arbres.

C'est le secteur du Mortainais-Domfrontais qui a été choisi pour l'édition 2023 du concours, notamment pour ses paysages de prés-vergers. Chaque agriculteur des communes concernées par ce périmètre pouvait présenter une parcelle, et un jury s'est déplacé fin août 2022 pour examiner les parcelles des sept candidats (dont un sur Lonlay-l'Abbaye).

Le jury a ensuite délibéré et une remise des prix locaux a eu lieu le 30 novembre 2022 pour récompenser les agriculteurs avec le meilleur équilibre agroécologique.

*[Image Remise des Prix ©PNRNM]*



### **Milieus naturels devenus rares, les landes et les tourbières aux marges de la forêt de la Lande Pourrie**

Prolongeant à l'est la forêt de la Lande Pourrie, la crête gréseuse de la Fosse Arthur, la lande du Tertre Bizet et la tourbière de la Tablère sont sur le massif Armoricaïn. Cet ensemble de landes sèches, humides et de tourbières, abrite des espèces végétales et animales rares et menacées. Les landes du Tertre Bizet sont considérées comme l'un des derniers sites représentatifs des landes tourbeuses à bruyère ciliée de l'ouest, avec une flore très particulière, caractéristique des marais de bocage. Propriété privée, elles ne peuvent se visiter que lors des animations annuelles proposées par le Département de l'Orne et animées par le Parc.

Ces landes et tourbières abritent notamment la Narthécie des marais, le Droséra à feuilles rondes et le Droséra à feuilles intermédiaires, le Genêt des anglais, le Saule rampant, la Linaigrette à feuilles étroites, le Millepertuis des marais, le Rhynchospore blanc, la Violette des marais et la Violette blanchâtre (avec seulement trois stations d'observations de cette espèce dans l'Orne). La faune est composée elle aussi d'espèces rares avec la présence de l'unique station ornaise de l'Azuré du Genêt, un petit papillon bleu. D'autres espèces de papillons remarquables sont également présentes comme le Miroir ou encore l'Azuré du Trèfle. L'intérêt ornithologique tient à la présence d'espèces rares telles le Busard Saint-Martin, la Fauvette pitchou, l'Engoulevent d'Europe.

*[Image Violette blanchâtre ©PNRNM]*



### **Révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthur »**

Actuellement, le Parc, animateur de du site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthur » révisé le document d'objectifs (document de diagnostics et de planification) de ce site. Cette révision comprend un projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthur », au sud-ouest de la commune de Lonlay-l'Abbaye afin d'intégrer encore mieux ce patrimoine naturel remarquable. Ce projet d'extension de périmètre prévoit de prendre en compte des landes sèches et humides sur l'ensemble de la crête gréseuse de la Fosse Arthur ainsi que les tourbières de la Tablère. La concertation avec les propriétaires, gestionnaires et élus est en cours afin de définir le contour exact de ce nouveau périmètre.

Parallèlement à cette démarche de révision du site Natura 2000, les Départements de l'Orne et de la Manche avec leurs partenaires élaborent un plan de gestion pour les Espaces naturels sensibles ornaïes et manchot pour le secteur de la Fosse Arthur. En 2022, deux comités de gestion se sont réunis afin de définir les grands objectifs et les actions à mettre en œuvre pour la préservation des habitats naturels remarquables et de la biodiversité, en adéquation avec l'accueil du public et les activités de pleine nature. Ces démarches sont également l'occasion d'intégrer pleinement le patrimoine géologique unique de ce site (formation de la cluse, pierriers, anciennes carrières...) et sa mise en valeur dans le cadre du projet de Géoparc Normandie-Maine

Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine - Le Chapitre - CS 80005 - 61 320 Carrouges

Cedex [www.parc-naturel-normandie-maine.fr](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr)





## ASSOCIATION PARENTS D'ELÈVES

### LONLAY / ST-BÔMER



L'Assemblée Générale du mardi 04 octobre 2022 à **Lonlay** a permis de recruter de nouveaux membres, conscients qu'une association a toujours besoin de bénévoles pour nous aider lors des manifestations. Merci à ces nouveaux parents d'élèves pour leur investissement !

Les actions menées ce semestre ont été :

- Le pique-nique de rentrée le dimanche 18 septembre à St-Bomer, dans la cour de l'école. Env. 50 personnes présentes. Une belle occasion de s'amuser pour les enfants avec la structure gonflable !

- La soirée dansante le samedi 19 novembre à la salle polyvalente de **Lonlay**. Près de 300 personnes étaient présentes, sans compter les ventes à emporter (50 env)

. Merci aux généreux donateurs pour la tombola.



- La vente de sapins de Noël (50) et de chocolats « les Chevaliers d'Argouges » début décembre.
- Pour le Téléthon et le dernier jour de l'école, l'APE prépare des chocolats chauds et des sachets de bonbons remis aux enfants.



- Le marché de Noël des écoles organisé vendredi 16 décembre à St-Bomer a été l'occasion de proposer une restauration et buvette après les chants des élèves : sandwich ou galette saucisse, vin chaud, chocolat chaud, crêpe, bière, etc... étaient à la vente.

Avec également un atelier maquillage pour les enfants et la vente d'objets de Noël réalisés pendant les vacances de la Toussaint

En 2023, nous organiserons de nouveau nos animations habituelles (ex : tripes, kermesse, ... etc) pour continuer à agir au cœur de la vie scolaire des enfants : aider les écoles à financer leurs projets, sorties scolaires, transports, achats de matériel.

## Ecole de Lonlay l'Abbaye



### La semaine du goût

Du 10 au 14 octobre 2022

Les élèves des 3 classes ont découvert des épices, fait des recettes et de la pâtisserie. Ils ont goûté des châtaignes, du fromage et des fruits exotiques.

### .Téléthon 2022

Le vendredi 2 décembre

Les élèves des 3 classes ont participé à des ateliers sportifs et partagé ensemble un goûter offert par l'APE et la biscuiterie.



### La journée du harcèlement le 10 novembre 2022

Les élèves ont peint des bancs « de l'amitié » :  
« Quand je me sens seul ou un peu triste, je m'assoies sur le banc et des camarades viennent me chercher »





# Chorale et marché de Noël 2022

Chorale de l'école sur le thème « autour du monde »

Le vendredi 16 décembre



Marché de Noël ...



Nous remercions tous nos partenaires pour l'organisation des ces évènements : Mairie, APE, parents bénévoles, CDC, biscuiterie de l'Abbaye, services civiques et ATSEM.

## École de St Bômer les Forges



Le 1er septembre c'était **la rentrée en musique.**

L'école de musique « St Baum musical » est venue présenter quelques instruments et a joué quelques morceaux.



En septembre, les élèves se sont rendus à la mairie de St Bômer pour élire leurs **délégués.**

Les CM2 ont participé au **cross du collèè** Jacques Prévert de Domfront le 14 octobre.





Pour **la semaine du goût** chaque classe a cuisiné une recette venue d'un autre pays, puis nous avons partagé un goûter.



Le vendredi 2 décembre, les élèves ont couru pour le **Téléthon 2022** puis les 4 classes ont partagé un goûter offert par l'APE et la biscuiterie.



**Pour nous contacter ou pour une inscription :**

École de St Bômer-les-Forges  
[ce.0610589j@ac-normandie.fr](mailto:ce.0610589j@ac-normandie.fr)  
Tel : 02.33.38.39.58  
Ecole de Lonlay l'Abbaye  
[ce.0610980j@ac-normandie.fr](mailto:ce.0610980j@ac-normandie.fr)  
Tel : 02.33.38.09.42

**Padlet d'informations :**



## LES SCOLAIRES A LA MEDIATHEQUE

Le 20 Octobre et 17 Novembre, les trois classes de l'école de Lonlay ont été accueillies à la médiathèque avec leurs maîtresses et les ATSEM.



Comme le montre les photos, les enfants de chaque classe ont été attentifs aux lectures faites par Hélène et Monique. Ensuite ils ont pu découvrir les albums et se donner à la lecture plaisir en sollicitant leur maîtresse ou ATSEM ou Hélène et Monique.



Comme à chaque passage, ils ont choisi un album qu'ils ont pu emporter à l'école.

## MEDIATHEQUE

Nouveau !!

### IMPRIME MEDIATHEQUE NUMERIQUE

Pour rappel, la médiathèque est ouverte les mercredis de 16h00 à 18h00 et les samedis de 10h00 à 12h00.

L'entrée est libre et gratuite, sans nécessité de s'inscrire, n'hésitez pas à nous rendre visite. La carte d'inscription est nécessaire seulement pour emprunter des documents.

Nous remercions Louison Roussel, conseillère numérique à la DIODE pour nous avoir permis de participer au « pique-nique sous les étoiles » en août dernier.

Les enfants ont pu réaliser un porte clé phosphorescent en utilisant l'imprimante 3D.



Lire, ça agrandit la vie !

Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



# MEDIATHEQUE NUMERIQUE

[vod.mediatheque-numerique.com](http://vod.mediatheque-numerique.com)

PROFITEZ DE L'OFFRE DE VIDÉO  
EN LIGNE DE VOTRE MÉDIATHÈQUE

+ DE 4500 PROGRAMMES À RETROUVER SUR  
[vod.mediatheque-numerique.com](http://vod.mediatheque-numerique.com)



FILMS, SÉRIES  
DOCUMENTAIRES,  
JEUNESSE...



AUTOUR DE L'ABBAYE

À VOIR À LA  
DEMANDE



OÙ QUE VOUS  
SOYEZ ET QUAND  
VOUS LE VOULEZ

UN SERVICE PROPOSÉ PAR

**arte**

univers|ciné



## ESPACE NUMÉRIQUE

Il s'en est passé des choses à l'espace public numérique et Tiers-Lieu de Lonlay en 2022 !

Après son ouverture, l'espace a très vite proposé des ateliers smartphone et tablette et ouvert le lieu aux habitants pour leurs besoins d'impression, de renseignements ou pour avoir de l'aide avec leurs démarches administratives.

En juin, Lonlay l'Abbaye accueille la compagnie de Charly Jeanne, une troupe de théâtre-débat avec une psychologue qui ouvre le débat avec les jeunes et leur parents. Cette représentation, « Écran Total » clôture la semaine « si t'as du cran, défie les écrans ! ».



Il y a également eu la nuit des étoiles le 3 août en partenariat avec l'Association flérienne d'astronomie avec, en journée, un atelier d'impression 3D pour les 8-12 ans.



Pendant les vacances d'octobre, les enfants ont également testé la programmation avec Scratch dans le but de faire bouger des drones Tello.

Enfin, la Diode finit son année, le 21 décembre en proposant une animation Coop Circuit qui permet de parler de circuits courts et de numérique.

Début 2023, l'espace numérique sera en cours de réorganisation et donc fermé au public, mais les co-workers sont toujours les bienvenus.

## ETAT CIVIL DU 01/07 AU 31/12/2022

### NAISSANCES :

- DELIER BARDU Jules Nicolas le 25 août 2022
- POULAIN Lylio André Jean le 06 septembre 2022



### PACS ET MARIAGE:

- VÉRAQUIN Maxime et RIOULT Céline le 09 juillet 2022
- BOUHALLIER Mickaël et BRIMECOME Heidi le 23 juillet 2022
- BAZIN Flavien et LESELIER Julie le 21 octobre 2022



### DÉCÈS :

- ANDRIEUX Patrice Marcel le 12 juillet 2022
- LENEVEU Bernard Raymond Émile le 17 juillet 2022
- PELLERIN Denis Germain le 14 août 2022
- LECORNU Auguste Victor René André le 28 août 2022
- LESAGE Maurice Marie le 05 septembre 2022
- RIALLAND André Étienne Louis François le 10 septembre 2022
- BAZIN Alain Maurice le 20 septembre 2022
- FICHET Marthe Madeleine Marie Marguerite le 04 décembre 2022
- AUVRAY Blandine Nathalie Fabienne le 30 décembre 2022





# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## GYM VOLONTAIRE DE LONLAY L'ABBAYE

Pour vous détendre, venez nous rejoindre à la salle polyvalente de Lonlay  
tous les Lundi de 20h00 à 21h00.



Une gym à la portée de tous pour maintenir sa forme, conserver son équilibre, sa condition physique.

Elle est encadrée par un professionnel de l'association Siel Bleu.

Nous sommes actuellement 18 adhérents et quelques personnes en plus seraient les bienvenues.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

**Renseignements : 02 33 37 17 70 – 09 67 65 48 70 – 02 33 38 41 41**





## FOOT SAISON 2022-2023

Après deux années COVID, c'est avec sérénité qu'une nouvelle saison de Foot est repartie depuis le 30 Août 2022. Les entraînements et les rencontres ont ainsi repris.

Nous avons :

→ Une équipe U9 qui participe aux plateaux sur herbe et aux deux Plateaux de Futsal.

Le 08 Octobre, nous avons organisé un Plateau regroupant huit équipes ; une agréable matinée qui s'est déroulée dans la convivialité. Les U9 jouent sur le terrain de Lonlay. Ils sont encadrés par Monique Hecquard.

→ Une équipe U11 qui participe aux plateaux sur herbe et au Challenge. Les U11 jouent sur le terrain de Lonlay; Ils sont encadrés par Sylvain Bertrand et Alain Hecquard.

→ Une équipe U13 qui joue en championnat de District en Niveau 3, elle est actuellement première de son Groupe. Elle participe aussi au Challenge et aux deux sélection de Futsal pour la Coupe de l'Orne. Les U13 jouent sur le terrain de St Bômer. Ils sont encadrés par Alain Bizet.

Nos arbitres bénévoles sont Denis Bertrand, Aurélien Pothé et Vincent Maunoury.

Bonne fin de Saison à nos équipes, tout en restant prudent par rapport au contexte sanitaire.

Le Club met en place une opération "Survêtements"; il prend en charge un tiers de la dépense par Jeune licencié pour un survêtement.

Tous nos meilleurs voeux à toutes et à tous pour 2023.

Amicalement Foot.  
Le Bureau



## COMITÉ DES FÊTES DE LONLAY-L'ABBAYE

Après deux années compliquées à cause du COVID, nous avons pu reprendre nos activités.

- Notre Fête et vide-Greniers des 27 et 28 Août ont connu un franc succès et nous en sommes très satisfaits.



- Comme chaque année, nous avons mis en place les illuminations de Noël. Nous remercions les bénévoles qui nous ont aidés ainsi que Mr et Mme Gilbert CERISIER qui ont fourni le sapin. Grâce à une aide financière de la Commune, que nous remercions, nous avons pu changer les motifs des rues Chancerot et St Nicolas. La rue St Michel sera faite pour Noël 2023.

### Dates à retenir pour 2023 :

**Dimanche 29 Janvier le repas annuel « Le Porc Orloff »**

**Dimanche 9 Juillet la Randonnée Pédestre**

**Samedi 26 Août Concert et Feu d'artifice**

**Dimanche 27 Août Fête foraine et Vide-Greniers**

Meilleurs vœux à toutes et à tous.

Le bureau

## FOYER DE L'AMITIÉ

Chers amis bonjour,

Après un été bien chaud nous avons repris nos activités :

Un concours de belote le lundi 12  
Septembre avec 116 personnes.



Les danseurs reviennent petit à  
petit avec une participation  
de 250 personnes au dernier thé  
dansant .

Le repas de NOËL a eu lieu le 8 Décembre , 109 personnes étaient  
présentes.

La soirée de la ST SYLVESTRE a dû être annulée, 63 personnes inscrites  
seulement. On a essayé et cela n'a pas marché...

Voilà mes amis, le bureau du FOYER DE L'AMITIÉ vous souhaite une  
très bonne année 2023 avec beaucoup de bonheur.

PS : un loto aura lieu le dimanche 19 février 2022, à 14H à la salle  
polyvalente.

LE BUREAU





**« ÇA ROULE À DOMF »**  
**RECHERCHE**  
**CHAUFFEURS BÉNÉVOLES**

**Donner un peu de votre temps pour accompagner  
des personnes sans moyen de transports.**

**En fonction de ses disponibilités, le chauffeur bénévole assure le service avec son véhicule personnel et reçoit une indemnité kilométrique.**

**Modalités**

- **Domicilier dans le Domfrontais, le Passais et Juvigny.**
- **Respecter les horaires convenus et faire preuve de discrétion.**
- **Être en règle avec la législation.**
- **Adhérer à l'association comme les bénéficiaires.**
- **Refuser un déplacement est possible pour le chauffeur**

**Compléments**

Le bénéficiaire est contacté par le chauffeur pour confirmer le transport.

Les bénéficiaires sont pris et ramenés à leur domicile.

Les déplacements ont lieu du lundi au vendredi.

L'assurance automobile obligatoire couvre tous les passagers.

**Contact : 06 51 90 97 96 ou [domfrontenvie@orange.fr](mailto:domfrontenvie@orange.fr)**

**Objectif**

*Le but de ce service associatif est d'accompagner dans leurs transports les personnes majeures sans capacité de conduite autonome, temporaire ou permanente.*

*Les mineurs accompagnés d'adultes bénéficiaires peuvent profiter du service.*

*Chaque adhérent s'engage au respect mutuel et à la bienveillance.*

*Les kilomètres parcourus sont calculés du domicile du chauffeur bénévole. L'indemnité est passée à 0,50 €/km et le minimum à 2,50 € (soit 5 kms).*



## Au revoir 2022... Bonjour 2023 !!!

### Au revoir 2022 !

L'année 2022 a été une année « un peu compliquée » pour plusieurs raisons :

- Le manque de personnel compte-tenu de quelques départs et d'arrêts maladie, à tel point que nous avons été amenés à refuser des interventions : heureusement, nous avons réussi à reconstituer l'équipe, avec encore des périodes un peu plus tendues, notamment le matin pour l'aide à la personne (lever/toilette)
- La présence du coronavirus qui plane toujours au-dessus de nos têtes, avec quelques cas dans nos clients et nos salariées, obligeant celles-ci à travailler toujours en respect des règles imposées et notamment le port du masque.

Ce coronavirus a modifié les relations humaines, fragilisé notre santé, déstabilisé plus d'une structure d'aide à la personne... Nous avons fait face à cette nouvelle situation et, motivés, nous avons réorganisé notre équipe pour répondre aux besoins des 4 communes. Vanessa, Stéphanie, Audrey, Marie-Hélène sont les nouvelles salariées embauchées en 2022. Jean-Paul Renault est le nouvel administrateur disponible pour répondre à vos demandes de prise en charge « Télé-assistance FILIEN » afin que vous soyez secouru rapidement en cas de besoin (chute, malaise...) Appelez au 02 33 37 17 77 pour prendre rendez-vous et nous viendrons chez vous installer ce matériel bien efficace.

### Bonjour 2023 !

L'année 2023 est chargée d'espoir.

**Espoir** qu'avec une équipe complète et motivée, nous puissions répondre au mieux à toutes les demandes.

**Espoir**, que nous ressentons déjà, d'un nouvel élan vers des rencontres, vers la convivialité afin de rompre le sentiment de solitude et le risque de morosité en restant seul chez soi. Aujourd'hui, chacun sait comment vivre et se battre contre ce virus.

**Espoir** que nos municipalités nous soutiennent, comme elles l'ont toujours fait, en nous accordant les subventions qui nous aident au fonctionnement de l'association, et, pour cela, nous tenons à les remercier !!

Accompagné des administrateurs et des salariées de l'ADMR, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président, Roland DESDOITS

**ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES**

Mairie – 61700 SAINT BOMER LES FORGES

Tél. : 02 33 37 17 77 – Fax : 02 33 37 17 77 – [www.admr61.fr](http://www.admr61.fr) – [admr.stbomer@fede61-admr.org](mailto:admr.stbomer@fede61-admr.org)

Siret : 78097401000016 – Agrément qualité n°2007-2-61-28

ADMR – Association loi 1901 regroupant 3 350 associations locales agréées (L129-1 du Code du Travail) et autorisées (L313-1 du Code de l'Action Sociale et des familles), membre de l'UNAF et de l'UNIOPSS – Siret : 77566657100127



*"On vous accompagne et ça change tout ..."*



Déduisez  
**50%**  
de vos impôts

BOCAGE ORNAIS

**7j/7**



## Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

(Entretien du logement et du linge, aide à la personne...)



## Ateliers de Prévention et Téléassistance

Mémoire, Nutrition, Bien-être, Numérique, Équilibre



## La Maison des Aidants

Accueil de jour

Plateforme de Répit et soutien aux Aidants



**02 33 14 19 28**

5, Bis Boulevard du midi (à côté de la mairie)

61800 Tinchebray

(Prise de rendez-vous par téléphone)





# Informations pratiques

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi :

- de 9h à 12h
- et de 13h30 à 17h.

### Permanences du Maire :

Sur rdv, vendredi toute la journée et samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36

Email : [mairie-lonlay-labbaye@wanadoo.fr](mailto:mairie-lonlay-labbaye@wanadoo.fr)

Site: [www.lonlaylabbaye.com](http://www.lonlaylabbaye.com)

## - CABINET INFIRMIER DU BOCAGE LONLAY L'ABBAYE-SAINT CLAIR DE HALOUZE

02.33.66.90.32

Yannick, Valérie, Alexandra, Vincen  vid

## - MAISON MEDICALE DE LONLAY Route du Stade

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi  
à **7 H 15 précises**  
Jeudi à **8 H 30 précises**  
Sur RDV Samedi et Dimanche

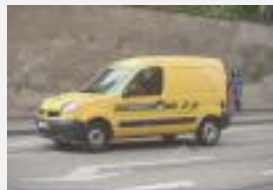
## AGENCE POSTALE COMMUNALE

### Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h

Et le samedi de 9h à 11h30

Tél : 02.33.37.64.12



## ESPACE NUMERIQUE

### Atelier numérique :



### Accompagnement de démarches administratives :

Sur rendez-vous, auprès d'Alain DURAND

06.81.82.57.28

### Espace en libre service :

Gratuitement sur demande au secrétariat de  
Mairie, aux horaires d'ouverture de la Mairie



## Horaires d'ouverture de la Déchèterie de LONLAY L'ABBAYE

- du 1er Avril au 30 Septembre - du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi et Mercredi de 14h00 à 17h00 de 14h00 à 17h00

Vendredi de 14h00 à 18h00 de 14h00 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00  
de 14h00 à 18h00 de 14h00 à 17h00

La commune de Lonlay  
est présente sur  
Facebook



Suivez nous et découvrez  
toutes nos actualités sur  
notre page « Village de  
Lonlay-l'Abbaye »  
[www.facebook.com/  
lonlaylabbaye](http://www.facebook.com/lonlaylabbaye)

**Nouveau!**

**Aujourd'hui, tous les emballages se trient...  
Tous les papiers se recyclent...**

- 1** → **C'est un emballage ? Dans le sac ou colonne de tri !**  
Attention seuls les emballages se trient, pas les objets ni la vaisselle.
- 2** → **Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3** → **Déposer vos emballages en vrac dans les sacs de collecte ou colonne de tri.** Attention à ne pas emboîter les emballages.

## MÉMO-TRI !

### Conteneur jaune : les emballages à trier

*Yellow container : packaging to sort*



**Les bouchons aussi !  
Bottle caps too !**

**Tous les emballages en plastique, les emballages en métal et les briques alimentaires**  
*All plastic packaging, metal packaging, food bricks packaging*

### Conteneur bleu : les papiers / emballages cartons

*Blue container : paper / cardboard packaging*



**Prospectus, enveloppes, journaux, magazines, catalogues, annuaires, cartons**  
*Ads, envelopes, newspaper, magazines, catalogs, directories, cardboard*



**+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !**

**Conteneur vert : les emballages en verre**

*Green container : glass packaging*



**Pots, bocaux et bouteilles / Glass jars and bottles**

**Déchèterie**

*Recycling center*



**Piles, ampoules, bidons, jeux, électroménager, pots en terre...**

*Batteries, bulbs, cans, games, domestic appliances, clay pots fabric...*

**Compost**

*Compost*



**Déchets organiques / Organic waste**

**Les ordures résiduelles**

*Residual garbage*



**Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle cassée, vaisselle en plastique...**

*Broken goods, diapers, wipes, soiled papers, sanitary protections, broken dishes, plastic dishes...*



**Un doute, une question sur le tri ?  
appelez au 02.33.30.76.32 / 02.33.30.18.53  
servenvironnement@wanadoo.fr**

© BRASSERIE DE ST-LOUIS, 10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100



La poubelle d'ordures ménagères ne vous servira que pour les restes alimentaires si vous n'avez pas de composteur, les déchets d'hygiène (coton-tige, coton), les couches, l'essuie-tout, les mouchoirs en papiers, les masques, etc...

L'intérêt pour les habitants est de simplifier le geste de tri même s'il y a quelques règles à respecter : inutile de les laver, il faut juste que les emballages soient vides et non empilés.

Pour éviter les doutes, un mémo tri ci-après vous précise les nouvelles consignes.

**Ces nouvelles consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).**

Vous êtes acteurs de la réussite de ce projet, votre rôle est très important. **Tous ensemble nous pouvons réussir à maîtriser les coûts (sans cesse en augmentation) et limiter l'empreinte carbone en triant nos déchets dans les bons contenants.**

Arrêtons les incivilités, les dépôts sauvages. Pensons aux déchèteries pour les déchets encombrants; le mobilier, les gros cartons bruns, les déchets diffus spéciaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets verts, les piles, les cartouches d'encre, le textile etc...

**Une question ? N'hésitez pas à nous contacter :**

**02.33.30.76.32 / 02.33.30.18.53**

**[servenvironnement@wanadoo.fr](mailto:servenvironnement@wanadoo.fr)**

(En cas d'absence, veuillez laisser votre message avec vos coordonnées téléphoniques pour que l'on puisse vous rappeler).

**Faisons de notre territoire un exemple pour les collectivités voisines en ayant des performances de recyclage supérieures à la moyenne nationale !**

Bernard SOUL, Le Président



La famille du *tri*  
**S'AGRANDIT**  
TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS se trient.

**CITEO**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

[www.domfront-tinchebray-interco.fr/fr/information/6639/dechetteries](http://www.domfront-tinchebray-interco.fr/fr/information/6639/dechetteries)



**À JETER ?  
À RECYCLER ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ  
**L'APPLI GUIDE DU TRI**



# Mon animal de compagnie, **POURQUOI...**

## **LE STERILISER ?** Parce que cela permet...

- d'éviter les fugues et les nuisances de voisinages (bagarres, miaulements bruyants de chats surtout la nuit)
- d'éviter les portées non désirées et lutter contre les abandons
- de limiter la prolifération des chats errants et ainsi réduire la prédation sur la faune sauvage (un chat errant peut capturer plus de 200 proies par an)
- d'éviter les transferts de maladie surtout chez les chats (sida du chat ou FIV transmissible lors des rapports sexuels ou bagarres par exemple)
- de limiter le risque de développement de tumeurs mammaires chez la chatte et la chienne

...de le protéger.

Retrouvez ces informations sur  
I-cad.fr ou parlez-en à votre vétérinaire.



altaï61.asso@gmail.com  
Association Altaï 61  
Hôtel de ville, place de la République 61 600 La Ferté Macé  
N° SIRET 898 982 814 00011  
Association loi 1901 à but non lucratif créée en 2021  
Reconnue d'intérêt général

# Mon animal de compagnie, **POURQUOI...**

## **L'IDENTIFIER ?** Parce que cela permet...

- ➔ de lui donner sa propre identité et d'officialiser le lien entre vous
- ➔ de pouvoir le déclarer perdu ou volé auprès des organismes compétents (I-cad / fourrières)
- ➔ d'être en accord avec la réglementation en vigueur (l'identification est obligatoire en France depuis 1999 pour les chiens et 2012 pour les chats)
- ➔ d'augmenter les chances de le retrouver en cas de perte (+ 40% de chance s'il est identifié)
- ➔ de faciliter toutes les démarches administratives et d'éviter les litiges
- ➔ d'assurer son suivi médical
- ➔ de lutter contre les trafics et les vols

...de le protéger.

Retrouvez ces informations sur  
I-cad.fr ou parlez-en à votre vétérinaire.



Altaï 61

altaï61.asso@gmail.com

Association ALTAÏ 61

Hôtel de ville, place de la République 61600 La Ferté Macé

N° SIRET 898 982 814 00011

Association loi 1901 à but non lucratif créée en 2021

Reconnue d'intérêt général

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOÛT 2022

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs C. DEROUET - J.C. COQUIO - F. LAUTOUR – J. GUERIN  
I. LANGLOIS– C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD – S. POTTIER - A. DURAND -  
Ph. LETONDEUR – S.PICK

**Absent, excusé** : C. LAFONT

**Excusés avec Pouvoirs** : P. LESELLIER pouvoir à V.BESNARD, V. FOURRÉ pouvoir à A.DURAND  
**Secrétaire de séance** : Stéphanie PICK

Le Maire souhaite ajouter 1 question à l'ordre du jour concernant la **délégation de pouvoir et l'indemnité de Conseiller Municipal A.DURAND pour l'adressage, l'informatique (EPN, cartes grises) et locations salles.**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/05/2022**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

#### **1. Cabinet SOGETI : compte-rendu de l'appel d'offres et dévolution du marché pour la création du Lotissement / îlot d'habitat bocager St-Nicolas**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après ouverture, analyse des plis et attribution des notes avec le cabinet SOGETI (notes en fonction des critères retenus, à savoir : prix 70 % et valeur technique 30 %), les entreprises les mieux disantes pour l'offre DE BASE \* sont :

- Routière PEREZ : 623.246,74€ HT
- SARL Mongondin : 669.099,95€ HT
- Courteille TP : 689.518,15€ HT
- ELB TP : 913.608,80€ HT

NB : l'entreprise Eiffage n'a pas été retenue car elle a omis d'envoyer une pièce obligatoire au dossier : le mémoire technique.

En application des critères de jugement des offres, l'offre de base de l'entreprise Routière PEREZ apparaît comme l'offre la mieux disante économiquement et techniquement pour un montant hors taxes de 623.246.74€.

*NB : le montant estimé des travaux était de 665.000€ + 60.000€ pour le réseau des Eaux Usées = 725000€.*

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions. Le montant du marché s'élève donc à **623 246.74 € HT.**
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer les pièces du marché.

*\*hors PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelles) depuis le lotissement Le Clos jusqu'au carrefour des Voies, Route de Flers, pour le chemin piétonnier.*

Le Maire informe des procédures à suivre et du calendrier:

- Envoi des courriers dès le 05/08 aux entreprises non retenues
- Courrier de confirmation à l'entreprise retenue après un délai d'attente de 11 jours calendaires, soit le 16/08.
- Début des travaux : octobre pour environ 3 mois.

De plus, le Maire informe que le dossier DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été revu ainsi :

- au départ : 302.655€ demandés soit 30% de l'ensemble du dossier de 1.008.850€ et seulement 6.250€ accordés pour le chemin piétonnier (25% de 25000€ = chemin du futur lotissement).
- Après négociation et rendez-vous avec la Sous-Préfecture, dossier revu pour l'ensemble du chemin piétonnier : **27.895€ accordés** (30% de sur un total de 92.985€ = l'ensemble du chemin du lotissement)

Il rappelle que 60.000€ sont déjà accordés par le Département pour l'ensemble du chemin du lotissement ET de la route de la Butte du Clos ; ce qui fait un total de 87.895€.



## 1. Déclassement chemin « route du Val » & choix du commissaire enquêteur pour l'enquête publique

Le Maire informe que la biscuiterie a racheté le terrain (entre les parcelles N°AD183 et AD266) route du Val pour en faire un parking. Derrière ce terrain, il y avait un chemin rural qui n'a jamais été déclassé. Pour le bornage de ce terrain avec le cabinet Bellanger, il est nécessaire de procéder à une division de la parcelle en vue d'une numérotation cadastrale des nouvelles parcelles pour l'établissement de l'acte notarié.

La procédure est donc la suivante :

- Délibération pour procéder à l'enquête publique ;
- Arrêté d'enquête publique désignant un commissaire ;

NB : Le coût est de env. 550€ pour un commissaire enquêteur. Choix d'un enquêteur de Flers (ex : Serge LAMY)

- Avis au public ;
- Délibération portant désaffectation et vente du chemin ;
- Courrier de mise en demeure des riverains ;
- Vente du chemin après division si nécessaire.

JC COQUIO : en 1998, vote au Conseil Municipal, le bornage n'a pas été fait d'une partie de ce chemin pour aligner avec les trottoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de déclassement du chemin communal
- décide de procéder à l'enquête publique par M. Serge LAMY, enquête préalable à l'aliénation du chemin rural route du Val, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- décide de vendre le terrain 1€ symbolique.

## 2. Equipements sportifs : suite demande de subvention, plan de financement

Le Maire informe que l'Agence Nationale du Sport (ANS) a répondu favorablement à notre dossier : 212000€ attribués, soit 61.4% pour la création du pumptrack et du city-stade et NON pas la piste d'entraînement et piétonne ainsi que le parking autour.

Il reste donc d'autres financements (64.039€) à trouver via le Département et la Région, comme délibéré en mai 2022.

Les dépenses concernant ce projet d'équipement sportif se détaillent ainsi :

DETAIL DES DEPENSES	COUT HT
- Aménagement de l'équipement sportif <b>city-stade</b> , y compris maîtrise d'oeuvre	103 638.79 €
- Aménagement de l'équipement sportif <b>pumptrack</b> , y compris maîtrise d'oeuvre	162 034.30 €
-Création d'une piste d'entraînement sportif	79 376.11 €
<b>TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :</b>	<b>345 049.20 €</b>

M. Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- Agence Nationale du Sport (ANS) :	212 000 € (61.4 %)
- <b>Région Normandie :</b>	<b>36 039€ (10.44 %)</b>
- <b>Département Orne :</b>	<b>20 000€ pour le city stade</b> <b>8 000€ pour le Pumptrack</b>
- commune (autofinancement) :	<b>69 010,20 € (20 %)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>345 049.20 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le plan de financement proposé d'un montant de 345 049.20 € H.T. pour cette opération d'équipement sportif dans le centre bourg

- autorise M. Le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des services de l'Etat (Agence Nationale du Sport dans le cadre des équipements de proximité « 5000 terrains de sport », DETR, DSIL), de la Région, du Département, etc...
- autorise Monsieur le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2022.

### **1. Loyer Kiné à la maison médicale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le kinésithérapeute, Philippe DUPONT est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> août 2022 à la maison médicale / pôle santé et qu'il convient d'en fixer le montant du loyer.

Le montant de la location serait fixé à 289.88 € TTC mensuellement, auquel il faut ajouter les charges. Ces montants ont été calculés au prorata de la surface utilisés en prenant en compte la présence du cabinet infirmier dans les locaux.

Toutefois, afin d'encourager les locataires dans leur activité, Monsieur le Maire propose une location gratuite des locaux pour une durée de 3 mois à compter du 01 août 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et M. Alexandre DUPONT.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents concernant ce dossier de location.

### **2. DM (Décision Modificative) : budget station-service / virement de crédits**

Comme délibéré en mai 2022, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Station-Service suite à la décision d'amortir le nouveau matériel sur 5 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

#### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 011 : D/ 61560 = - 2 200 €

Chapitre 042 : D/ 61811 = -2 200 €

#### **Dépenses d'Investissement :**

Chapitre 021 : D/ 2153 = + 2 200 €

#### **Recettes d'Investissement :**

Chapitre 040 : D/28153 : +2 200 €

### **3. CDC Domfront Tinchebray Interco : approbation du rapport annuel 2021**

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement.

Le rapport d'activités 2021 de la Communauté des Communes de Domfront Tinchebray Interco a été transmis à ce titre à la commune de Lonlay L'Abbaye.

Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le rapport d'activités 2021 de la CDC Domfront Tinchebray Interco.

## **1. Délégation de pouvoir & Indemnités du conseiller municipal A.DURAND**

Au vue des services rendus par Alain DURAND :

- Pour l'adressage / numérisation : repérage et saisie des 880 adresses des habitants de Lonlay
- Pour l'EPN (Espace Public Numérique) et pour les cartes grises
- Locations de salles des fêtes : remise des clés et état des lieux (en cas d'absence de Jean-Claude COQUIO et/ou des employés municipaux)

Le Maire propose d'augmenter son indemnité de conseiller municipal.

En mai 2020, nous avons délibéré pour 1.03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, le maire propose de passer à 6.17% ce qui fera donc 240€ brut ; payés mensuellement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (*-1 retrait du vote Alain DURAND pour intérêt personnel*), le Conseil Municipal, décide :

- de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, et pendant toute la durée restante de son mandat, le montant des indemnités pour l'exercice effectif de conseiller municipal de Monsieur Alain DURAND, ainsi : 6.17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (3889.40€) ; soit 240€ Brut payés mensuellement.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération.

## **2. Questions diverses**

### **Adressage : achat de plaques de rue (N°)**

2 Devis en cours pour 661 plaques dont 115 en agglomération et 546 hors aggl. A préparer pour le prochain Conseil. Dépenses prévues : env. 10000€

### **Travaux 3 maisons haut du bourg**

Travaux ralentis de la part la cessation d'activité de EG Maçonnerie pour la maçonnerie en liquidation4 judiciaire

### **Point vente Supérette**

Accord pour le rafraîchissement d'une partie de la façade 5600€. La commune paiera le complément. Travaux prévus au printemps prochain.

### **Chemin du Cerisier au Rocher / GR22**

Rendez vous le 28 aout pour le bornage du chemin avec le GAEC Lecuisinier de St-Georges-de-Rouelley. Chemin sera retracé à l'identique.

### **Droit de Préemption 4 rue du Centre**

Ex boulangerie. Pas de droit de préemption par la Commune. 1 local vacant en moins !

### **Suite affaire CDC DTI / tribunal**

Lecture du résumé de l'affaire

### **Visite inopinée de la DDT**

Visite inopinée cet après-midi de **3 personnes** de la DDT, pour m'expliquer l'arrêté sécheresse du 25/07/22. Mots employés « jardinières, pot de fleurs » pas utilisés dans l'arrêté, mais des mots « massifs, ornement ». Pour « contourner le problème, faire des propositions d'économies sur l'eau dans le périmètre touristique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022**

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs C. DEROUET - J.C. COQUIO - F. LAUTOUR – J. GUERIN - I. LANGLOIS– C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD – S. POTTIER - A. DURAND – Ph. LETONDEUR – C. LAFONT

**Excusés avec Pouvoirs** : P. LESELLIER pouvoir à V.BESNARD, A.DURAND pouvoir à V. FOURRÉ - S.PICK pouvoir à Christian DEROUET

**Secrétaire de séance** : Christophe PELLERIN

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04/08/2022**

*NB : le maire explique que nous avons délibéré pour la délégation de fonction de Alain DURAND et que la Préfecture (Contrôle de la légalité) nous a informé que l'avis du Conseil n'avait pas à être sollicité car le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. Cette délégation de fonction devait donc simplement faire l'objet d'un arrêté.*

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

### **1/ Réhabilitation des 3 maisons du centre bourg : appel d'offres restreint Lot.3 maçonnerie et dévolution du marché**

Le Maire explique que suite à la liquidation de EG Maçonnerie fin juillet, il a été nécessaire de refaire un appel d'offres restreint pour finir les travaux du LOT3 (maçonnerie). La SICA s'en est chargé auprès de 4 entreprises du 20 septembre au 07 octobre (midi) :

1. RIALLAND RESTAURATION PATRIMOINE de LONLAY L'ABBAYE (lieu-dit Le Rocher)
2. LEDAUPHIN NORMANDIE de JUVIGNY VAL D'ANDAINE
3. SOCIETE THOMAS de LIGNIERE ORGERES
4. SARL SCHMITT de ATHIS VAL DE ROUVRE

Une seule réponse a été reçue de la SARL RIALLAND RESTAURATION PATRIMOINE pour un montant de 70 515,26€ HT, ce qui n'entraîne donc pas de dépenses supplémentaires par rapport au marché initial.

Le début des travaux est prévu en janvier 2023.

**NB** : les subventions courent jusqu'en fin 2024, ce qui laisse du temps pour finir les travaux, même avec ce retard de quelques mois.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- approuve la proposition de SARL RIALLAND RESTAURATION PATRIMOINE pour un montant de **70.515,26€ HT**

- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer les pièces du marché.

### **2/ Point sur le recrutement d'un second médecin**

Le Maire rappelle lors du Conseil Municipal du 02 mars 2022, nous nous étions engagés sur un montant de 20.000€ HT maximum.

Le coût réel avec le cabinet ASED est de 12.500€.

Le 29 septembre, ce cabinet nous a informé que :

- Un médecin grec recevra son Certificat Européen sous 15 jours. Il déposera son dossier pour traduction et enverra son dossier de candidature dans le mois
- Un couple de médecins italiens est disponible et ils ont un rendez-vous le 15 octobre

Au travers de l'enquête de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) cet été, il en ressort une forte demande des Lonléens pour la venue d'un 2<sup>d</sup> médecin. Afin de satisfaire cette forte demande de nos concitoyens, le Maire propose de missionner un second cabinet de recrutement et informe qu'il a eu contact avec un autre cabinet Ceteris Médical, qui a déjà mis en place des médecins dans le secteur.

Celui-ci propose un forfait recrutement « sans engagement » à 12000€ (+ option : forfait « accompagnement du candidat » : 2800 euros HT) avec une facturation en trois phases :

1. 20% du forfait « recrutement » à la signature du contrat entre la commune et Ceteris Médical, soit 2400 euros HT, montant définitivement acquis par le cabinet, soit les frais de lancement de mission.



1.

2. 20% du forfait « recrutement » soit 2400 euros HT à la validation du médecin présenté par le cabinet par la commune et accord réciproque du médecin à s'installer aux conditions définies. Montant dû uniquement si présentation d'un candidat validant son installation après visite sur la commune.

3. Solde du forfait « recrutement » (60%) soit 7200 euros HT, à l'installation du candidat en tant que médecin généraliste libéral (+ option : 100% = 2800€).

Mais, une clause particulière est intéressante pour notre cas :

2. Si la commune trouve un candidat par tout autre moyen que par le cabinet Ceteris ou si la commune abandonne le projet, et que Ceteris n'a proposé aucun candidat, le « risque financier » est uniquement de 20% du forfait recrutement soit 2400 euros HT correspondant aux frais de lancement de mission.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- approuve la proposition de Ceteris pour un montant de **2400€ HT** pour le lancement de la mission et plus, si la mission se poursuit (phases 2 et 3).

- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer le devis.

### **3/ Adressage : choix des devis plaques de rue et lieux-dits**

Le maire informe des devis reçus pour 661 plaques dont 115 en agglomération et 546 hors aggl.

- Self Signal :

1/ pour les N° de maison dans les lieux dits : 8,086€ HT l'unité. Taille 155 X 105, y compris ajout écriture du nom du lieu-dit.

2/ pour les plaques de rue murales : **31,174€ HT l'unité**

panneaux de rue avec kit de fixation (sur poteau) : 44,174€ HT l'unité + 1.82€ HT (bride)

- DOUTRE :

1/ pour les N° de maisons du centre-ville et les lotissements avec le logo du loup : **10,50€ HT**

2/ pour les N° de maison dans les lieux dits : Taille 150 X 100 = **6,50€ HT l'unité** OU Taille 200 X 100 = **8,50€ HT l'unité**, selon le nombre de chiffres.

Ecriture du nom du lieu-dit = + **1€ HT**

3/ pour les plaques de noms de rue murales 52€ HT l'unité

panneaux de rue avec kit de fixation : 52€ l'unité HT + 14,50€/panneau

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- approuve la proposition de DOUTRE pour les N° de rues dans le bourg et lotissements et les N° de maisons des lieux-dits en campagne et celle de Self Signal pour les plaques de nom de rue murales et panneaux de rue dans le bourg

- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer le devis.

### **4/ Désignation d'un correspondant Incendie et Secours**

Lorsqu'une commune ne dispose pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de **sécurité civile**, un décret du 29 juillet 2022 prévoit la désignation par le maire d'un correspondant incendie et secours au sein de l'équipe municipale.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

M. Alain DURAND, conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

Cette délégation de fonction fera donc l'objet d'un arrêté du maire.

## **5/ Adoption d'un règlement intérieur**

Suite au dernier Conseil Municipal du 04 aout 2022, nous avons reçu de la Préfecture (Contrôle de la légalité), la remarque suivante :

« En application de l'article L. 2121-8 du CGCT, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation », soit jusqu'en décembre 2020.

Il avait bien été rédigé en octobre 2020, mais oublié d'être passé en Conseil Municipal à l'époque.

Les Conseillers municipaux ont reçu ce document par mail. Il explique le fonctionnement interne du Conseil (jour, heure, convocation, quorum, huis-clos, ordre du jour, commissions, etc...).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- adopte le règlement intérieur pour la commune
- charge le Maire de communiquer la présente délibération au Préfet de l'Orne.

## **6/ Décision modificative (budget commune) pour l'aménagement du gîte**

Il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Commune pour finir de payer EG Maçonnerie par rapport au gîte, puisqu'il nous a envoyé son DGD (Décompte Général Définitif) mi-juillet 2022 alors que le chantier était clos depuis avril 2021 et que les crédits étaient bouclés (RAR : Reste à Réaliser).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses d'Investissement :

D/ 2313 - OP 100029 AMGT GITE = + 2 432.40 €

C/2313 - OP 100031 AMGT LOGTS LOCATIFS = - 2 432.40 €

## **7/ Adhésion et retrait des communes au SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de LONLAY L'ABBAYE est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO).

Monsieur Thierry AUBIN, Président du SMICO a fait savoir aux membres du comité syndical que les collectivités ci-dessous ont décidées d'adhérer au SMICO :

*Les communes de : PARFONDEVAL, LANGRUNE SUR MER*

*Le CCAS de la commune de : RIVES D'ANDAINE*

*Du SIAEP de : SIAEP DES 3 CANTONS*

*ET que les collectivités citées ci-après ont demandé leur retrait au SMICO :*

*Les communes de : APPENAI SOUS BELLEME; BAROU EN AUGÉ; CIRAL; LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny) ; LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche) ; LA FRESNAIE FAYEL ; GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes) ; LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques) ; LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain) ; MORTREE ; RESENLEU ; SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME ; SAP ANDRE ; TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes) ; TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai) ; VILLIERS SOUS MORTAGNE ; ECOUCHÉ LES VALLÉES ; SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS ; SAINT EVROULT DE MONTFORT ; CHAUMONT ; SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE ; LA GENEVRAIE ; BOUCÉ ; MARCHEMAISON ; FEINGS ; MÉHOUDIN ; LE PIN AU HARAS ; SÉMALLÉ ; SÉVIGNY ; ROSEL ; THUE ET MUE ; BELLOU LE TRICHARD ; MONTS D'ANAINE ; TRACY BOCAGE Du SIAEP de : GACÉ Des SIVOS de : GACÉ ; MONTS D'ANDAINE Du SIVOM de : SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE*

Le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable :

- à l'adhésion des Collectivités ci-dessus
- au retrait des Collectivités ci-dessus
- charge le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'au Préfet de l'Orne.
- charge le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

### Questions diverses

#### Point sur la création du Lotissement / îlot d'habitat bocager St-Nicolas

- Début travaux par l'entreprise Routière PEREZ : le 24 octobre.
- Devis bornage des 20 parcelles (prévision 15.000€) : 11.616€ TTC par le cabinet BELLANGER.
- Devis CSPS (coordinateur sécurité) Marc MORISSET : 1740€ TTC

#### Classement chemin

- « route du Val » : déclassement

Enquête publique avec commissaire enquêteur Serge LAMY : le 13 octobre.

Courrier reçu ce jour du géomètre BELLANGER pour le bornage.

- chemin du Rocher : Bornage prévu le 24 octobre

#### Equipements sportifs : suite demande de subvention, plan de financement

- Subvention obtenue suite à commission permanente du 30 septembre du Conseil Départemental de l'Orne : 20 000€ pour le city stade et 8 000€ pour le Pumptrack.
- Rendez-vous début novembre avec le service Ingénierie du Conseil Départemental de l'Orne, pour voir sur place les futurs travaux, en tant que maître d'œuvre.

### EXEMPLE DE PUMPTRACK EN HAUTE SAVOIE



### Ordures Ménagères

Nouveau système de tri à partir du 1<sup>er</sup> novembre et collecte en porte à porte à partir de fin 2023 d'où la nécessité de bien repérer les endroits de dépose dans tous les lieux-dits pour faciliter le travail des camions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Photo de Louise et Martin GRIMMER  
arrivée 2ème = médaille d'argent à la Coupe  
des Villages illuminés de l'Office de Tourisme du  
Pays de Domfront (concours Facebook)

# **L'ÉQUIPE MUNICIPALE**



## **VOUS SOUHAITE UNE**



## **BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2023**